

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

La défense, le **5 MAI 2015**

Direction des services de transport

Sous-direction de la sécurité et de la régulation ferroviaires

Bureau de la sécurité des transports guidés

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courriers reçus les 3 février et 6 mars 2015 votre société m'a adressé un dossier de candidature en vue d'obtenir l'agrément ministériel prévu à l'article R. 342-5 du code du tourisme pour exercer les fonctions de maître d'œuvre pour les installations suivantes :

- « installations de remontées mécaniques de technologie complexe ou spéciale (funiculaires, téléphériques bicâbles, pulsés, trains à crémaillère) » ;

Compte tenu des éléments fournis et de l'avis émis par le service instructeur, j'ai le plaisir de vous informer que votre demande a reçu une suite favorable, et que en conséquence votre société est agréée pour exercer les missions sollicitées mentionnées ci-avant.

Les dirigeants responsables compétents pour établir ou faire établir sous leur responsabilité les rapports et attestations de maîtrise d'œuvre sont MM. Frédéric SIONNET et Raphaël SIONNET, pour l'ensemble des catégories d'installations couvertes par l'agrément délivré à votre société et la présente décision.

Cette décision ne modifie pas la durée de l'agrément qui vous a été délivré avec une durée de validité de cinq ans, à compter du 30 décembre 2013 compte tenu de la date d'expiration de votre agrément précédent, soit jusqu'au 29 décembre 2018 inclus.



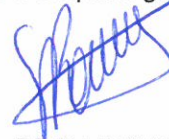
**Monsieur Frédéric SIONNET
Président de MTC
Rue Barjon - ZA de VALMORGE
38430 MOIRANS**

Je vous informe que la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant la juridiction administrative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre et par délégation,

La chef du bureau de la sécurité
des transports guidés,



Sarah BECU-POURADIER